



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Referendums

Question écrite n° 10344

Texte de la question

M Emile Koehl rappelle à M le Premier ministre que le référendum sur la Nouvelle-Calédonie a été un échec, principalement parce que la question posée était complexe. Interroger le corps électoral sur un projet de loi de 97 articles, remplissant plusieurs pages écrites en petits caractères, interdisait une réponse raisonnable sur l'ensemble du texte par un seul « oui » ou un seul « non ». C'est ainsi que des électeurs qui croyaient avoir voté seulement pour le statut de la Nouvelle-Calédonie ont appris, quelques jours après le scrutin, que leur vote entraînait également la libération de nombreuses personnes inculpées pour des délits de droit commun. C'est pourquoi il lui paraît nécessaire de poser dans un référendum le moins de questions possible et de dépouiller chacune d'elles de toute complexité. Il lui demande de proposer une réforme de l'article 11 de la Constitution pour qu'en cas de référendum chaque question soit obligatoirement soumise au préalable au Conseil constitutionnel afin qu'il s'assure que la question posée est simple et unique. Le scrutin n'interviendrait que si les conseillers constitutionnels estimaient que la question ne présente aucune ambiguïté. Ce contrôle préalable se justifie non seulement par le fait que, comme il l'a énoncé dans sa décision du 6 novembre 1962, le Conseil constitutionnel se juge incompétent pour sanctionner l'irrégularité de la question posée après que le scrutin a eu lieu, mais surtout parce qu'il permettrait une plus grande clarté du débat politique.

Texte de la réponse

Réponse. - Le Premier ministre rappelle à l'honorable parlementaire que conformément à l'article 89 de la Constitution l'initiative de la révision de la Constitution appartient notamment aux membres du Parlement. Ayant cette qualité, il peut donc prendre lui-même l'initiative envisagée. Le Premier ministre s'étonne cependant que l'honorable parlementaire propose aujourd'hui ce contre quoi son groupe, et sans doute lui-même, ont voté en 1984.

Données clés

Auteur : [M. Koehl](#) • [mile](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10344

Rubrique : Elections et referendums

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1076